
CONSEIL MUNICIPAL
Session Ordinaire
Vendredi 4 Mars 2022 – 20h30

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Préparation du budget prévisionnel 2022 : subventions associations, taux des taxes communales, participation au transport scolaire.
- 2°) Frais de fonctionnement du R.P.I.
- 3°) Demande acquisition de parcelle de bois (domaine privé communal).
- 4°) Révision des loyers Résidence Henri Serre.
- 5°) Vente parcelle communale à M. et Mme MERCIER.
- 6°) Vente parcelle communale à M. et Mme ROUEL.
- 7°) Demande de subvention FIC 2022 (voirie communale).
- 8°) Abri photovoltaïque espace V.T.T.
- 9°) Permis de construire : Bâtiment agricole (GAEC Voissieux).
- 10°) Questions diverses.

L’an deux mille vingt-deux le quatre MARS à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s’est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : 28 février 2022

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Sylvie MOULY, Frédéric SOUSA.

Absent : Antony MOREL (arrivé à 20h55), Pascal GONDEAU

Pouvoir: Pascal GONDEAU qui a donné pouvoir de vote à Michelle GAIDIER

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

1. Préparation du budget prévisionnel 2022 : subventions associations, taux des taxes communales, participation au transport scolaire

Subventions associations

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération numéro 2022-03 du 28 Janvier 2022, aux termes de laquelle le règlement d’attribution des subventions aux associations a été validé.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les associations qui le souhaitent peuvent déposer leur demande de subvention jusqu’au 15 Mars 2022, délai de rigueur.

Madame le Maire précise que l’attribution des subventions donnera lieu à une délibération distincte du vote du budget et propose de fixer à la somme de 2800€ l’enveloppe globale des subventions qui seront attribuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents de fixer à la somme de 2800€ le montant total des subventions versées aux associations, au titre de l’année 2022, et de prévoir l’inscription de la dépense intégrale au budget communal 2022.

(Vote : 10 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

Taux des taxes communales

Madame le Maire rappelle les taux des taxes communales actuellement en vigueur :

- Taxe foncière pour les propriétés bâties : 32 ,98%
- Taxe foncière pour les propriétés non bâties : 62,80%

Participation au transport scolaire année scolaire 2021-2022

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les mairies ne peuvent régler directement au Conseil Régional les frais liés à l'abonnement des familles au transport scolaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, d'un point de vue juridique, aucune disposition ne semble s'opposer à ce que la commune, sur le fondement de la clause générale de compétence, rembourse intégralement ou partiellement l'ensemble des familles qui se sont acquittées de l'abonnement au titre des transports scolaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour formaliser cette volonté et prévoir la dépense au budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de rembourser en intégralité le montant de la dépense supporté par les familles pour le transport scolaire 2021/2022, prévoit l'inscription de la dépense intégrale au budget communal 2022, et fixera en fin d'année scolaire les remboursements octroyés aux familles.

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

2. Frais de fonctionnement R.P.I. 2021

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, entre les communes d'Aurières, Saint Bonnet près Orcival, et Vernines, les communes participent aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2020-2021.

Est redevable auprès de la commune de Saint Bonnet près Orcival :

- la commune de Vernines de la somme de 10 818 euros.
- et la commune d'Aurières, de la somme de 176 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'encaisser de la commune de Vernines la somme de 10 818 euros et de la commune d'Aurières, la somme de 176 euros, pour participation aux frais de fonctionnement de l'école communale de Saint Bonnet-près-Orcival, pour l'année scolaire 2020-2021.

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

3. Demande acquisition de parcelle de bois (domaine privé communal)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur Antony MOREL de se porter acquéreur de la parcelle, provenant du domaine privé de la commune, cadastrée section ZD numéro 97, en nature de bois, d'une contenance de 9a 20ca, au prix de 230€, soit sur la base de 2500€ l'hectare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre à Monsieur Antony MOREL la parcelle cadastrée section ZD numéro 97 d'une contenance de 9a 20ca moyennant le prix de 230€, et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte de vente, et tout document s'y rapportant, les frais de notaire étant supportés par les acquéreurs.

Il est ici précisé que Monsieur MOREL n'a pas pris part au vote.

(Vote : 10 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

4. Révision des loyers Résidence Henri Serre

Location LACOMBE Stéphane

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la variation de l'Indice de référence des loyers à savoir :

Indice 4^{ème} trimestre 2020 / indice 4^{ème} trimestre 2021, soit +1.61%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal conformément aux clauses du bail de l'appartement de la commune, en ce qui concerne la révision des loyers, applique l'augmentation égale au taux de 1,61% et fixe, à compter du 1^{er} Mars 2022, le montant du loyer comme suit :

- Appartement LACOMBE : $360 \times 132,62 / 130,52 = 365,79 \text{ €}$

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

Location ANDANSON Mathieu

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la variation de l'Indice de référence des loyers à savoir :

Indice 4^{ème} trimestre 2020 / indice 4^{ème} trimestre 2021, soit +1.61%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal conformément aux clauses du bail de l'appartement de la commune, en ce qui concerne la révision des loyers, applique l'augmentation égale au taux de 1,61% et fixe, à compter du 1^{er} Mars 2022, le montant du loyer comme suit :

- Appartement ANDANSON : $235 \times 132,62 / 130,52 = 238,78 \text{ €}$

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

Location BONY Vincent

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la variation de l'Indice de référence des loyers à savoir :

Indice 4^{ème} trimestre 2020 / indice 4^{ème} trimestre 2021, soit +1.61%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal conformément aux clauses du bail de l'appartement de la commune, en ce qui concerne la révision des loyers, applique l'augmentation égale au taux de 1,61% et fixe, à compter du 1^{er} Mars 2022, le montant du loyer comme suit :

- Appartement BONY : $360 \times 132,62 / 130,52 = 365,79 \text{ €}$

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

5. Vente parcelle communale à M. et Mme MERCIER

Madame le Maire rappelle la demande d'acquisition par Monsieur et Madame MERCIER, d'une parcelle provenant du domaine public.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2021 prononçant le déclassement de la parcelle, et le document d'arpentage établi par le Cabinet GEOVAL, géomètre-expert.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de vendre à Monsieur et Madame MERCIER, une parcelle cadastrée section ZN numéro 183 d'une contenance de 15 centiares, moyennant le prix de QUATRE VINGT DIX EUROS (90€), et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte de vente, et tout document s'y rapportant, les frais de géomètre et de notaire étant supportés par

les acquéreurs.

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

6. Vente parcelle communale à M. et Mme ROUEL

Madame le Maire rappelle la demande d'acquisition par Monsieur et Madame Bernard ROUEL, d'une parcelle provenant du domaine public.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juillet 2021 prononçant le déclassement de la parcelle, et le document d'arpentage établi par le Cabinet GEOVAL, géomètre-expert.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de vendre à Monsieur et Madame Bernard ROUEL, une parcelle cadastrée section ZD numéro 389 d'une contenance de 97 centiares, moyennant le prix de CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS (582€), et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte de vente, et tout document s'y rapportant, les frais de géomètre et de notaire étant supportés par les acquéreurs.

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

7. Demande de subvention FIC 2022 (voirie communale).

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'inscription au Fond d'Intervention Communale programme 2022 à savoir :

Les travaux concernant la voirie communale.

Elle présente le dossier préparé par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (AD.I.T.)

Le montant estimatif total des travaux s'élève à la somme de 54.407 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le projet de travaux portant sur la voirie communale inscrit au programme du FIC 2022, autorise Madame Le Maire à demander une subvention auprès des services du Conseil Départemental au titre du FIC 2022 pour ce projet, et prévoit le financement comme suit :

- Subvention Conseil Départemental : (dépense subventionnable : 44100€) 11466€(25% + coefficient de solidarité 1.04%)
- Budget communal/emprunt : le solde (hors taxes): 42.941€

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

8. Abri photovoltaïque espace V.T.T.

Madame le Maire présente les éléments réalisés pour l'aire de lavage, le parcours V.T.T. et les subventions associées. Le Conseil Municipal valide le projet d'un abri photovoltaïque pour l'espace.

Madame le Maire précise que les devis seront présentés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

9. Permis de construire : Bâtiment agricole (GAEC Voissieux

Madame le Maire présente le projet du GAEC de Voissieux pour la construction d'un bâtiment agricole à usage de stabulation et de stockage de fourrage avec une toiture en panneaux photovoltaïque.

10. Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h30.

Michelle GAIDIER

ANDAN Jérôme

GONDEAU Pascal

ANDANSON Jean-François

MALLET Christophe

MIGNOT Carine

MOREL Antony

BLOT Magali

MOULY Sylvie

CHABORY Jean-Claude

SOUSA Frédéric